



Paris, le 14 mai 2009

Qui a mal compris !

Aujourd'hui, les organisations syndicales représentatives à la CAP des dessinateurs ont participé à une réunion, organisée par l'administration à la demande des représentants du personnel.

La convocation proposait une réflexion prospective sur le métier de dessinateur au sein du MEEDDAT. Nous avons lu en préambule une déclaration commune, que vous trouverez en annexe.

En réponse, l'administration précise : « je crois que l'on ne s'est pas bien compris », et rappelle que ce groupe de travail ne portera en aucun cas sur une réflexion statutaire, ni sur le régime indemnitaire. Il s'agit de réfléchir uniquement sur les métiers d'aujourd'hui pour étudier le passage vers ceux de demain.

Face à cette position, les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance. A leur retour, elles ont rappelé leur revendication de travailler simultanément sur l'évolution du métier et du corps (évolution statutaire, salaire et régime indemnitaire). Les organisations ont demandé un engagement ferme de l'administration pour inclure le volet statutaire dans les travaux du groupe.

Le sous-directeur, Monsieur Saffroy, président de séance, répond : « Je n'ai pas ce mandat aujourd'hui, je ne peux pas m'engager ». Les 3 organisations rappellent que leur mandat est plus large, que le recrutement est bloqué depuis 7 ans, et que les personnels ont déjà trop attendu. Le statut qui décrit le métier de dessinateur est obsolète (1970), et si on s'y tenait strictement, l'administration serait bien ennuyée !

Le sous-directeur précise que l'évolution statutaire ne passera que par un processus de fusion, c'est la règle instaurée par la Fonction Publique.

Les organisations syndicales exigent un mandat élargi et quittent alors définitivement la séance.

Pour obtenir le groupe de travail « métier-statut » que nous revendiquons depuis longtemps, nous demandons à tous les dessinateurs et à l'ensemble des personnels de signer la pétition ci-jointe. Nous la remettrons à l'administration lors d'une prochaine rencontre. Sans réponse positive, l'administration prendrait la responsabilité d'un conflit avec les dessinateurs.

à faxer à ces numéros :

CGT : 01 40 81 83 16

FO : 01 40 81 24 13

CFDT : 01 40 81 24 05



Pétition intersyndicale pour les dessinateurs

Les organisations syndicales unies en intersyndicale déclarent que dans le contexte actuel de réforme de l'État, nous sommes contre tout type de fusion qui ne correspondrait pas à une évolution positive pour le corps des dessinateurs.

Aussi, nous réclamons :

- Que cette réunion soit la première d'un véritable groupe de travail sur l'avenir des dessinateurs au MEEDDAT dans le cadre d'une « **filière technique** ».
- La mise en place d'un examen professionnel à TSE, ouvert à l'ensemble du corps des dessinateurs.
- Que les ratios promus sur promouvables soient portés à 100 % en DCG2 et DCG1, afin de permettre un déblocage des carrières.
- Une augmentation de la valeur du point d'indice du niveau de recrutement de la fonction publique à 1600 euros net par mois.
- Une augmentation du coefficient ISS à 11
- Une revalorisation conséquente de la prime de service rendu, comme vous promis lors de la réunion du 27 janvier 2009.

Les organisations syndicales, unies en intersyndicale, assurent l'ensemble des dessinateurs de leur volonté de poursuivre et de renforcer leur action pour faire aboutir nos revendications communes.

| NOM & Prénom | service | signature |
|--------------|---------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

